



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MAYENNE

Préfecture  
Direction de la citoyenneté  
Bureau des procédures environnementales et  
foncières

Laval, le 24 décembre 2019

**Société LAFARGEHOLCIM CEMENTS**  
**Compte-rendu de la commission de suivi de site**  
**du mercredi 16 octobre 2019**

La commission de suivi de site s'est réunie le mercredi 16 octobre 2019 à 10h sur le site de la cimenterie LafargeHolcim Ciments à Saint-Pierre-la-Cour, sous la présidence de M. Eric Gervais, directeur de la citoyenneté à la préfecture de la Mayenne.

**\* Membres présents :**

- Monsieur Gilles Benveniste, directeur de la société LafargeHolcim Ciments
- Monsieur Philippe Gautier, responsable développement société LafargeHolcim Ciments
- Monsieur François Beaugendre, responsable santé et sécurité société LafargeHolcim Ciments
- Monsieur Olivier Raïa, responsable exploitation société LafargeHolcim Ciments
- Monsieur Gilles Beltramino, inspecteur à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – unité départementale de la Mayenne
- Monsieur Xavier Dufourt, service départemental d'incendie et de secours
- Madame Gwénaëlle Bachelot, agence régionale de santé, délégation territoriale
- Monsieur Marcel Fevrier, commune de Saint-Pierre-la-Cour
- Monsieur Claude Gilbert, commune de Bréal-sous-Vitré
- Monsieur Louis Racine, association Mayenne Nature Environnement
- Monsieur Jean-Fabien Chesnel, association Mayenne Nature Environnement
- Monsieur Jean-Paul Beillard, association Fédération pour l'Environnement 53
- Monsieur Freddy Legeay, comité social et économique,
- Monsieur Thierry Corde, comité social et économique
- Monsieur. Pierre-Alexandre Dobaïre, comité social et économique
- Monsieur Hubert Landais, comité social et économique

**\* Etaient excusés ou absents :**

- Madame Nicole Bouillon et Monsieur Louis Michel, communauté de communes du Pays de Loiron
- Monsieur Bernard Fléchais et Monsieur Jean-Noël Leahy, commune de Port-Brillet
- Monsieur Philippe Lambert, association Fédération pour l'Environnement 53

**\* Assistait également à la réunion :**

- Madame Muriel Davenel, bureau des procédures environnementales et foncières, préfecture de la Mayenne

**\* Ordre du jour :**

- 1/ Désignation des membres du bureau de la CSS,
- 2/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 juin 2018,
- 3/ Présentation du rapport d'activité 2018,
- 4/ Actualité du site présenté par l'exploitant,
- 5/ Point réglementaire par la DREAL,
- 6/ Questions diverses.

**I – Désignation des membres du bureau de la CSS**

Il est procédé au remplacement de deux membres du bureau de la CSS qui ne font plus partie de la commission de suivi de site, à savoir Mme Charrier, membre de la CSS au sein du collège des salariés, et M. Delaunay, membre de la CSS au sein du collège des associations de protection de l'environnement et des riverains.

M. Gervais sollicite les membres de ces deux collèges pour les remplacer. M. Thierry Cordé, et M. Louis Racine représentant respectivement le collège des salariés, et le collège des associations de protection de l'environnement et des riverains se portent volontaires pour intégrer le bureau de la CSS.

Un arrêté préfectoral modificatif sera pris prochainement.

**II – Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 juin 2018**

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu de la séance de la CSS en date du 18 juin 2018 est approuvé.

**III et IV - Présentation du rapport d'activité 2018 et actualité du site par l'exploitant**

M. Benveniste présente les éléments relatifs à la conjoncture économique du groupe qui connaît une hausse de 5,1 % du chiffre d'affaires en 2018. Il précise que l'industrie de la cimenterie française rencontre une croissance faible sur l'année 2018 marquée par des disparités régionales. Malgré un chiffre d'affaires en hausse sur l'année 2018, les résultats sont plutôt en baisse, en raison d'un tonnage qui a plutôt augmenté, mais avec un prix de vente qui a diminué.

M. Gautier présente le rapport d'activité de l'année 2018 annexé au présent compte-rendu.

**Les combustibles alternatifs :**

En 2018, 158 737 tonnes de combustibles alternatifs ont été valorisées, ce qui correspond à une économie de 88 403 tonnes de pétrole, soit l'équivalent de 3 bateaux de coke (le coke de pétrole est un résidu de raffinerie).

### L'impact environnemental :

Concernant le contrôle en continu journalier des rejets canalisés sur les cheminées, on peut observer un dépassement des poussières rejetées au niveau du four de 11 jours par rapport au nombre de jours de dépassements autorisés. M. Gautier précise que cette anomalie est due aux travaux d'amélioration qui ont perturbé le fonctionnement du four. Ces travaux ont été engagés en février 2018 sur le refroidisseur du four pour améliorer sa performance énergétique. La technologie a été mal maîtrisée au départ, mais elle donne aujourd'hui une entière satisfaction.

Lors des contrôles effectués par une société extérieure (DEKRA), plusieurs dépassements des rejets canalisés ont également été constatés au niveau de la cheminée. Ils sont un peu plus importants qu'en 2017 mais dépassent cependant peu les valeurs limites d'émission (VLE).

M. Racine demande si l'approvisionnement en pneumatiques n'a pas diminué cette année, en raison de la baisse de leur consommation (plus de location et moins d'achat). M. Benveniste précise qu'un partenariat existe entre les agriculteurs et la chambre d'agriculture pour collecter les pneus sur les exploitations. Pour le moment le tonnage reste stable mais effectivement sur les années à venir, il y aura sans doute une tendance à la baisse qui sera compensée par une augmentation des déchets Fluff (plastiques, tissus, papiers et cartons non recyclables).

M. Gautier explique que des travaux de confinement par des bardages ont été réalisés en 2018 au niveau de l'atelier de broyage du cru, côté nord et côté est, afin de réduire les niveaux sonores, représentant un coût de 800 000 €, avec des effets très bénéfiques. Un silencieux sur le dépoussiérage de la bulle clinker a également été mis en place.

M. Beillard souhaite connaître les valeurs d'émissions des bruits avant les travaux. M. Gautier n'a pas ces valeurs en mémoire, cependant il précise qu'avant les travaux les employés étaient obligés de porter une protection auditive anti-bruit, et que ce n'est plus le cas aujourd'hui.

### La carrière :

M. Raïa présente les éléments d'actualité relatifs à la carrière (que l'on retrouve dans le diaporama joint).

M. Raïa explique que la révision du PLUi en cours a pour conséquence une refonte de la classification des zones en cours, et particulièrement celle qui concerne le bois des Effretais qui prévoit un classement en zone NF (qui ne permet que l'activité forestière).

M. Racine demande plus d'explications sur le déclassement et souhaite savoir si une étude sur les espèces protégées a été faite. M. Raïa précise que les autres parcelles sont classées en zone NF avec des espèces protégées, obligeant la société LafargeHolcim à demander des dérogations. En zone NC, il est possible d'exploiter, mais avec des compensations.

M. Benveniste précise que le bois des Effretais est classé différemment sur les communes de Saint-Pierre-la-Cour et de La Gravelle. Si on reste sur ce classement, le risque est d'engendrer la fermeture de l'usine car il ne sera plus possible de stocker de stérile, et ce à échéance de 2038. Cependant, à l'échelle d'un cimentier cette échéance est proche. L'objectif de la société LafargeHolcim Ciments est d'alerter dès à présent.

M. Benveniste précise à M. Beillard que la société LafargeHolcim Ciments envisage que la modification du PLUi puisse se faire d'ici cette date.

M. Racine souhaite savoir si le stérile peut être mis ailleurs. M. Benveniste estime que l'empreinte carbone serait alors plus forte. Il ajoute que le site actuel arrive bientôt en périphérie, et que pour descendre, il faut s'étendre (prévision de – 265 mètres en 2038). Le bois des Effretais servirait alors de zone de dépôt sur la commune de La Gravelle.

Un courrier en ce sens a été envoyé au préfet et à Laval Agglomération.

En ce qui concerne le tir de mine en date du 18 janvier 2018 qui a engendré des projections en dehors de l'enceinte de la carrière et provoqué des dégâts matériels sur des habitations avoisinantes, M. Raïa précise qu'une mission d'expertise a été diligentée sur le site afin de déterminer les causes de l'accident. M. Raïa précise à M. Beillard que deux tirs de mine sont effectués par semaine, soit une centaine par an.

M. Raïa précise que dans le cadre de l'exploitation de la carrière, une partie du ruisseau de la Vallière a été déviée sur un linéaire d'environ 350 mètres. Une étude sur la réalisation du projet a été menée pour favoriser la faune, la flore et l'écoulement des eaux, avec des pièges à cailloux pour développer la biodiversité et des plantations programmées en période estivale.

M. Raïa indique qu'une demande de dérogation a été faite par rapport à l'espèce du crapaud calamite dans le cadre de la poursuite de l'exploitation, par l'approfondissement de la fosse par paliers de 15 mètres sur des secteurs où se trouvent des populations d'amphibiens. Cette exploitation, qui débutera en 2023 aura une durée de 15 ans. L'étude écologique réalisée en 2006 dans le cadre de l'étude de dangers a montré la présence d'amphibiens et notamment du Crapaud Calamite sur une partie du carreau inférieur de la carrière. Cette zone de 9 000 m<sup>2</sup> délimitée et protégée physiquement par des merlons a fait l'objet depuis 2008 d'un suivi écologique annuel par l'association Mayenne Nature Environnement.

M. Raïa précise à M. Racine que l'espèce du faucon pèlerin n'a toujours pas été recensée sur le site malgré le nichoir installé sur la carrière

La commission a donné un avis favorable à la demande de dérogation avec une mise en place de réduction des impacts et de compensation par une création de 27 000 m<sup>2</sup> de nouvelles zones pour favoriser la reproduction de l'espèce, contre actuellement 9 000 m<sup>2</sup> avec un ratio de 1 pour 3. Le comptage actuel montre que cette espèce est en prolifération.

M. Raïa explique qu'un projet de panneaux photovoltaïques sur le merlon de la Lande du Maine est en pré-étude par un cabinet pour étudier la faisabilité d'une centrale solaire. Ce projet pourrait être ouvert à d'autres investisseurs, pour une production de 12 MW avec une injection sur le réseau uniquement. La carrière fonctionnant nuit et jour, il n'est pas possible d'utiliser l'énergie produite pour le site d'exploitation.

Monsieur Raïa précise à M. Chesnel que le merlon concerné n'est pas utilisé pour une zone agricole.

## **V – Point réglementaire présenté par la DREAL**

M. Beltramino précise que pour l'exploitation du bois des Effretais, une nouvelle demande d'autorisation environnementale devra être déposée par l'exploitant, comprenant une étude d'impact et une étude de dangers.

M. Beltramino indique qu'une réorganisation est prévue en début d'année 2020 concernant les unités départementales de la DREAL des Pays-de-la-Loire. Les subdivisions actuelles seront réparties en fonction des compétences déterminées au sein de pôles départementaux.

A la suite des demandes de M. Racine et de M. Deflorenne, M. Beltramino ajoute que chaque subdivision aura un chef de pôle et qu'effectivement plusieurs inspecteurs pourront intervenir sur un même site industriel en fonction des activités exercées.

## VI – Questions diverses

M. Chesnel souhaite connaître l'origine du bois utilisé comme combustible. M. Raïa précise que ce sont des matériaux recyclés destinés à la destruction, tels que des meubles, des palettes... Cette biomasse permet de réduire les émissions de carbone.

M. Chesnel souhaite savoir si des indicateurs existent. M. Benveniste explique que le cycle d'utilisation des déchets bois est très fluctuant, d'où la difficulté pour se projeter. Il ajoute que les farines animales constituent également de la biomasse et précise que le carbone biomasse est différent du carbone fossile, pour lequel tout ce qui peut lui être substitué est bénéfique.

M. Gautier précise que l'origine du bois est plutôt locale (200 km maximum).

En l'absence d'autre question ou remarque, M. Gervais remercie les membres de la commission de leur participation à cette réunion et met fin à la séance.

Le président,



Eric GERVAIS

